Vaccin antirotavirus

SANTÉ PUBLIQUE – FICHE D'INFORMATION

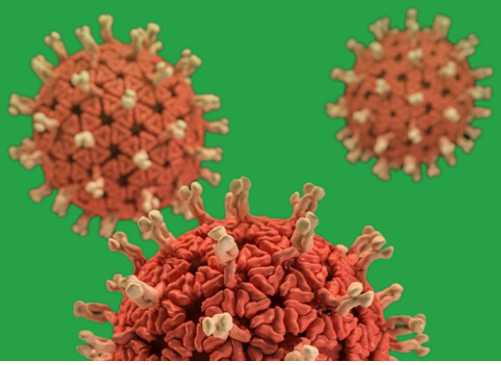

À titre de l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique, l'immunisation permet de circonscrire et d'éliminer la propagation des infections et des maladies. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce qu'une infection à rotavirus?

Le rotavirus débute souvent par une apparition soudaine de fièvre, de douleurs abdominales et de vomissements. Ces symptômes sont habituellement suivis de diarrhée qui dure généralement de cinq à sept jours. La fièvre et les vomissements sont généralement les premiers symptômes à apparaître. Ils surviennent d'un à trois jours après l'exposition au virus. Sans traitement, des épisodes importants et fréquents de diarrhée et de vomissement peuvent mener à la déshydratation chez les jeunes enfants, ce qui peut entraîner l'hospitalisation et la mort dans les cas les plus graves. Le virus est présent dans les matières fécales (selles) de la personne infectée. Il se propage facilement lorsque l'on porte ses mains à sa bouche après avoir été en contact avec les selles d'une personne infectée. Le rotavirus peut survivre sur les objets infectés (p. ex. : poignées de porte, jouets, couches), ainsi que sur les mains non lavées. Le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon aide à prévenir efficacement la transmission du rotavirus. Presque tous les enfants NON vaccinés seront infectés au moins une fois par le rotavirus avant l'âge de cinq ans. La première infection naturelle n'entraîne habituellement pas l'immunité permanente. Le rotavirus touche généralement les enfants âgés de six mois à deux ans. Les enfants plus âgés et les adultes peuvent aussi contracter cette infection, mais les symptômes sont généralement plus bénins.

Qu'est-ce que le vaccin antirotavirus?

Le vaccin antirotavirus est approuvé par Santé Canada et fournit une protection contre la gastroentérite (vomissements et diarrhées) à rotavirus. Il est seulement recommandé pour les bébés.

Le vaccin antirotavirus utilisé au Canada et au Manitoba, est un vaccin vivant affaibli (sans thimérosal) que l'on administre par la bouche à l'aide de gouttes. Bien que le vaccin soit vivant, votre bébé ne peut contracter la maladie à rotavirus à partir du vaccin contre le rotavirus. Le vaccin antirotavirus est sûr et peut être administré aux enfants en même temps que d'autres vaccins prévus. Le vaccin antirotavirus devrait être administré en premier, car le sucrose présent dans ce vaccin oral aidera à réduire l'inconfort causé par l'administration des autres vaccins donnés aux enfants. Si votre bébé recrache une partie ou la plupart du vaccin, une autre dose ne devrait pas être administrée. Votre bébé peut manger et boire (y compris du lait maternel) immédiatement avant et après l'administration du vaccin. Le vaccin antirotavirus ne protège pas contre la diarrhée et les vomissements causés par d'autres virus.

Pourquoi mon bébé devrait-il recevoir le vaccin antirotavirus?

La vaccination est la meilleure façon de protéger votre bébé contre l'infection à rotavirus. Les vaccins permettent de préparer le système immunitaire de votre bébé pour que son corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle au virus. Le vaccin antirotavirus prévient très efficacement l'infection à rotavirus et aide à protéger votre bébé, votre famille et votre communauté. Pour les bébés immunisés au début de la petite enfance, le vaccin antirotavirus assure une protection d'environ 86 % contre la diarrhée causée par ce virus.

Manitoba

Qui devrait recevoir le vaccin antirotavirus?

Le vaccin antirotavirus est administré gratuitement aux nourrissons dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Manitoba. Votre bébé devrait recevoir le vaccin après avoir atteint l'âge de six semaines et avant l'âge de 15 semaines, avec au moins quatre semaines entre les doses. Conformément au calendrier de vaccination systématique des enfants, les bébés doivent recevoir toutes les doses du vaccin antirotavirus avant l'âge de 32 semaines ou huit mois.

Pour connaître les critères d'admissibilité les plus récents pour ce vaccin, rendez-vous à la page suivante : gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin antirotavirus?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé si:

- votre bébé a eu une réaction allergique grave à une dose antérieure du vaccin antirotavirus ou à une composante de ce vaccin.
- votre bébé a un système immunitaire affaibli en raison d'une maladie ou d'un traitement médical.
- votre bébé a été atteint d'une invagination (occlusion intestinale) ou est atteint d'une maladie intestinale pouvant provoquer l'invagination.

Un bébé ayant une forte fièvre ou des diarrhées et des vomissements modérés à graves ne devrait pas être vacciné avant de s'être remis de sa maladie. Le vaccin peut cependant être administré si la maladie est bénigne, comme un rhume, ou si votre bébé a un peu de diarrhée ou de légers vomissements.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin antirotavirus?

Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur innocuité. Il est beaucoup plus sûr de se faire vacciner que de contracter le rotavirus. Parmi les réactions courantes au vaccin, notons de la douleur, des rougeurs ou de l'enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certains enfants peuvent faire de la fièvre, être somnolents ou de mauvaise humeur, manquer d'appétit ou avoir mal au ventre. Il s'agit de réactions bénignes qui durent généralement un à deux jours. Il est possible d'administrer de l'acétaminophène (p. ex., Tylenol®) pour soulager la fièvre ou la douleur. La plupart des bébés n'ont aucune réaction après avoir reçu le vaccin antirotavirus. Certains pourraient avoir un peu de diarrhée ou de légers vomissements après l'immunisation.

L'invagination, un trouble qui se produit lorsque l'intestin se tord et qu'une occlusion se forme, survient chez environ 34 nourrissons sur 100 000 chaque année, qu'ils soient immunisés ou pas. Certaines études ont montré un léger accroissement du risque d'invagination dans les sept jours qui suivent les doses du vaccin antirotavirus (entre un et sept cas sur 100 000 doses). Les symptômes d'invagination peuvent comprendre un gonflement de l'abdomen ou du ventre, des vomissements fréquents et la présence de sang dans les selles. Votre bébé pourrait sembler faible et irritable et avoir des accès de pleurs intenses. Si vous observez ces symptômes chez votre bébé, vous devez l'amener à un service d'urgence ou à un centre de santé.

Il ne faut JAMAIS donner de l'acide acétylsalicylique (AspirineMD) aux enfants, car cela peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.

Une réaction allergique grave est un effet secondaire sérieux, mais rare, du vaccin. Les symptômes peuvent inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou un gonflement de la gorge et du visage. Il est important que vous ou vos enfants restiez 15 minutes en observation à la clinique après avoir reçu un vaccin afin que votre bébé puisse être surveillé. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez sont inscrits sur votre fiche d'immunisation dans le registre d'immunisation du Manitoba.

Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre bébé, a reçus ou a besoin de recevoir;
- permet de produire les fiches d'immunisation ou les avis d'immunisation vous indiquant que des vaccins sont en retard;
- permet aux responsables de la santé publique d'évaluer l'efficacité de différents vaccins pour prévenir des maladies.

Pour savoir comment obtenir une copie du dossier d'immunisation de votre bébé consultez le : gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/records.fr.html.

La loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements de votre bébé. Vous pouvez demander que les renseignements médicaux personnels de votre bébé ne soient pas visibles par les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus : gov.mb.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html.

Consultez la version la plus récente du présent document ou d'autres fiches d'information et ressources sur les vaccins à l'adresse : gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html.

Pour en savoir plus sur le vaccin antirotavirus :

- discutez-en avec votre fournisseur de soins de santé;
- téléphonez à Health Links – Info Santé au **204 788-8200** à Winnipeg ou au **1 888 315-9257** sans frais ailleurs au Manitoba;
- visitez le site Web de la Santé publique du Manitoba sur le rotavirus à l'adresse suivante : gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/rotavirus.fr.html.
- consultez le site Web du Programme d'immunisation du Manitoba au : gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html.